



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMERO SPECIAL

DELEGATION DE SIGNATURE A
MONSIEUR LE SOUS-PRÉFET
DE CHINON

A R R Ê T É
*donnant délégation provisoire de signature
à Monsieur Jean-Pierre TRESSARD,
sous-préfet de Chinon,
à l'effet d'assurer la suppléance
du Préfet d'Indre-et-Loire*

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,
Vu la loi n°82213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment le II de son article 45,
Vu le décret du 27 septembre 2007 portant nomination de M. Patrick SUBRÉMON en qualité de préfet du département d'Indre-et-Loire,
Vu le décret du 4 juillet 2005 portant nomination de M. Salvador PÉREZ en qualité de secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire,
Vu le décret du 6 juillet 2007 portant nomination de M. Jean-Pierre TRESSARD en qualité de sous-préfet de Chinon,
Vu l'arrêté du 22 octobre 2007 donnant délégation de signature à M. Jean-Pierre TRESSARD, sous-préfet de Chinon,

Considérant que le préfet et le secrétaire général de la préfecture seront simultanément absents le dimanche 13 janvier 2007,

A R R Ê T É

Article 1 : M. Jean-Pierre TRESSARD, sous-préfet de Chinon, assure la suppléance du préfet d'Indre-et-Loire et est, par voie de conséquence, autorisé à signer tout arrêté, décision, circulaire, rapport, correspondance et document relevant des attributions du préfet du département d'Indre-et-Loire, le dimanche 13 janvier 2007.

Article 2 : M. le Secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire et M. le Sous-Préfet de Chinon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 8 janvier 2008

Patrick SUBRÉMON

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : 0 821 80 30 37

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs
et consultation RAA:

Site Internet : <http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr>

Adresse postale :

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
37925 TOURS CEDEX 9

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, 18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Salvador PÉREZ, secrétaire général de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture

Dépôt légal : 10 janvier 2008 - N° ISSN 0980-8809.